



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 038-213803364-20260304-CM26_08-DE



DÉLIBÉRATION : 2026-08

OBJET : FINANCES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS AVSR BASKET, SAINT-VINCENT ET CJRV

SÉANCE PUBLIQUE DU : Lundi 02 mars 2026

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : jeudi 26 février 2026

CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – **PRÉSENTS** : 15 – **VOTANTS** : 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika	X			
ORENGIA	Alain	X				BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy	X				BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny	X				CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude		X		A.ORENGIA	RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier	X				JACQUET	Henriette	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles	X			
TONOLI	Éliane	X				GROS	Gérémy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent **A.E** = Absent excusé **A** = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AUTISSIER Bertrand

NOTE DE SYNTHÈSE :

La commune de Reventin-Vaugris participe activement au développement du sport et des activités locales par le biais d'aides aux associations. Elle leur accorde diverses subventions afin de les aider à organiser des manifestations ou faciliter la pratique sportive de leurs adhérents.

À ce titre, trois associations de la commune ont fait parvenir une demande de subvention exceptionnelle :

AVSR BASKET

L'association a fait parvenir en Mairie une demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation de son tournoi international de basket qui se déroulera du 03 au 05 avril 2026. Cette subvention leur apportera une aide pour financer les différents frais liés à l'organisation de cet évènement (repas, hébergement des joueurs et joueuses, frais d'arbitrage, ...).

SAINT VINCENT

L'association a fait parvenir en Mairie une demande de subvention exceptionnelle pour couvrir le futur pressoir qui sera installé près de la vigne. Cette subvention leur apportera une aide pour financer une partie de ce projet.

COMITÉ DE JUMELAGE DE REVENTIN-VAUGRIS (CJRV)

L'association va fêter ses 20 ans cette année et organisera une manifestation d'ampleur à cette occasion le samedi 11 juillet 2026. Le budget prévisionnel de cet évènement a été transmis.

Madame la Maire propose d'attribuer les sommes suivantes :

- AVSR BASKET : 500 €
- SAINT-VINCENT : 3 000 €
- CJRV : 1 000 €



VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi du 12 avril 2020 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,
- les courriers de demande de subvention exceptionnelle adressé à la commune par ces associations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € l'association « AVSR BASKET » pour l'organisation de son tournoi international,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € l'association « SAINT-VINCENT » pour finaliser les travaux de couverture du futur pressoir,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € l'association « CJRV » pour l'organisation de leur évènement des 20 ans,

DIT que la dépense de ces subventions seront imputées sur les crédits inscrits au compte 65748 du budget 2026,

DIT que les associations devront fournir une justification de l'emploi de la subvention et un bilan de cet évènement,

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les documents y afférent

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le mercredi 4 mars 2026

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture



Madame la Maire
Edith RUCHON